Envoyé en préfecture le 06/02/2023
Reçu en préfecture le 06/02/2023
Publié le
ID : 042-214202079-20230130-DL20230027-DE

SAINT-CHAMOND

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**DÉLIBÉRATION** N°DL20230027 **DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU LUNDI 30 JANVIER 2023**

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 20/01/2023 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;

- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 35 présents, 4 absents représentés à savoir :

**ÉTAIENT PRÉSENTS**

M. Hervé REYNAUD ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA (à partir de 18h50), M. Axel DUGUA (à partir de 19h55), Mme Sandrine FRANÇON ; M. Jean-Paul RIVAT ; Mme Aline MOUSEGHIAN ; M. Gilles GRECO ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Bruno CHANGEAT ; Mme Béatrice COFFY ; M. François MORANGE ; M. Alexandre CIGNA ; M. Daniel FAYOLLE ; M. Pierre DECLINE ; Mme Michelle DUVERNAY ; M. Yves ALAMERCERY ; M. Jean-Marc LAVAL ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Jean -Luc BOUCHACOURT ; M. Francis NGOH NGANDO ; Mme Florence VANELLE ; Mme Florence VILLEDIEU ; Mme Sylvie THEILLARD ; Mme Abla CIPRIANI ; M. Raphaël BERNOU ; Mme Dudu TOPALOGLU ; Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; Mme Isabelle SURPLY ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT (à partir de 18h38) ; M. Romain PIPIER ; Mme Nathalie ROBERT ; M Pierre-Mary DESHAYES

**ABSENTS REPRÉSENTÉS**

Mme Stéphanie CALACIURA a donné procuration à M. Jean-Luc DEGRAIX (jusqu'à 18h50)

M. Axel DUGUA a donné procuration à M. Régis CADEGROS (jusqu'à 19h55)

M. Philippe PARET a donné procuration à M. Alexandre CIGNA

Mme Ayse CALYAKA a donné procuration à M. Pierre DECLINE

**SECRÉTAIRE ÉLUE POUR LA DURÉE DE LA SESSION**

Mme Catherine CHAPARD.

**RECRUTEMENT D'UN(E) TECHNICIEN(NE) BÂTIMENT PAR VOIE CONTRACTUELLE**

Envoyé en préfecture le 06/02/2023
Reçu en préfecture le 06/02/2023
Publié le
ID : 042-214202079-20230130-DL20230027-DE

**Mme Béatrice COFFY** expose ce qui suit :

Le service gestion des bâtiments assure le suivi des travaux d'entretien, de maintenance et la gestion des chantiers de rénovation/extension sur l'ensemble du parc bâtimentaire de la commune, soit environ 180 bâtiments. Il gère également tout ce qui est relatif aux fluides (travaux, gestion des contrats etc.).

Le service est composé d'un chef de service, de deux assistantes administratives, cinq techniciens bâtiments, un technicien fluides et un technicien sécurité incendie et accessibilité. Les cinq techniciens sont répartis par secteurs d'activités (2 pour la partie écoles, crèches, centres sociaux, administratif et culturel, et 3 pour la partie sport, associatif, culturel et commercial/LCR).

Afin d'assurer le suivi des bâtiments (entretien, maintenance), de maintenir la qualité du service et de ne pas augmenter les délais d'interventions déjà conséquents, il est nécessaire d'avoir une équipe complète de techniciens.

Les grandes missions du technicien bâtiment sont les suivantes :

* Participer à l'élaboration des projets (neuf, rénovation ou démolition) des bâtiments en fonction de la demande effectuée par le service gestion des bâtiments communaux,
* Mettre en place des outils de pilotage (tableaux de bords, plannings),
* Participer à l'élaboration des marchés publics nécessaires au bon fonctionnement du service,
* Proposer aux élus et à la direction générale les différents scénarios issus des demandes du service gestion des bâtiments communaux,
* Mettre en œuvre les études et travaux issus des projets validés par le service,
* Gérer les plannings des opérations,
* Réaliser les estimations précises des projets,
* Gérer les budgets et les marchés correspondants.

Un appel à candidatures a été effectué pour un poste de technicien territorial.
Compte-tenu de la nature des fonctions et de l'expertise demandée, notamment au niveau des connaissances architecturales, il est proposé d'autoriser un recrutement par voie contractuelle si aucun candidat titulaire ne présente les compétences attendues, en application de l'article L. 332-8-2 du code général de la fonction publique qui prévoit cette possibilité *« lorsque la nature des fonctions ou les besoins du service le justifient »*.

Dans ce cas, le contrat pourra être conclu à compter du 01/04/2023 pour une durée déterminée de trois ans, renouvelable par reconduction expresse dans la limite d'une durée maximale de six ans. A l'issue de cette durée de six ans, si ce contrat est reconduit, il ne pourra l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

Le niveau de rémunération du poste sera fixé par référence à la grille indiciaire du grade de technicien territorial, dans la limite du 5ème échelon, complété par le régime indemnitaire en vigueur lié aux fonctions, sujétions, expertise et expériences professionnelles.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 33 voix pour,

6 abstentions Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; Mme Isabelle SURPLY ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT ; M. Romain PIPIER ; Mme Nathalie ROBERT

Envoyé en préfecture le 06/02/2023
Reçu en préfecture le 06/02/2023
Publié le
ID : 042-214202079-20230130-DL20230027-DE

**DÉCIDE :**

- **d'autoriser** le recrutement d'un(e) contractuel(le) pour exercer les fonctions de technicien bâtiment sur la base de l'article L. 332-8-2 du code général de la fonction publique,
- **d'habiliter** Monsieur le Maire, ou l'adjointe déléguée, à signer le contrat à venir,
- **d'imputer** la dépense correspondante au budget général de la ville chapitre 012.

**-----oooOooo-----**

**ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.**

Certifié,

Saint-Chamond, le 31/01/2023

MAIRIE DE SAINT-CHAMOND (Loire)

Le maire,

Hervé REYNAUD

Le secrétaire de séance,

Catherine CHAPARD

*Date de mise en ligne 7 février 2023*